



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.01.011

BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Considérant que le budget 2018 doit être soumis à l'assemblée, ce dernier a été élaboré dans les conditions suivantes :

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxes. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la ville avant d'être reversés aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la ville.

Comme en 2017, le budget primitif n'intègre ni le résultat de l'exercice, ni les restes à réaliser. Ces derniers seront pris en compte au budget supplémentaire.

Le budget primitif du budget annexe de la chaufferie bois et du réseau de chaleur s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Rappel BP 2017	Proposition BP 2018	Rappel BP 2017	Proposition BP 2018
FONCTIONNEMENT	217 514.00	214 594.00	217 514.00	214 594.00
INVESTISSEMENT	54 307.00	50 629.00	54 307.00	50 629.00
TOTAL	271 821.00	265 223.00	271 821.00	265 223.00

La section d'investissement prévoit les crédits pour le remboursement de l'emprunt (24 611€), les écritures nécessaires à l'amortissement des subventions (14 702 €) ainsi qu'une somme de 1 316 € pour d'éventuels travaux ou acquisition d'équipements.

Les recettes de la section d'investissement proviennent des dotations aux amortissements des installations techniques (40 629 €).

Le budget de la section de fonctionnement est établi sur la base d'une production de chaleur de 2 288 090 kWh (moyenne des six dernières années) et d'une consommation de 814 tonnes de plaquettes valorisées à 87.6 € (prix du marché d'acquisition des plaquettes).

Les crédits consacrés aux valorisations du stock s'élèvent à 10 000 € pour tenir de l'état du stock en début d'année. Il est considéré que le stock sera de même valeur en fin d'année (10 000 €).

La filière interne devrait permettre de couvrir une partie des besoins de plaquettes.

Les autres dépenses concernent :

- La maintenance des installations : 25 300 €

- L'entretien des installations	24 900 €
- Les charges financières :	11 657 €
- Les charges de personnel :	8 000 €
- Les dotations aux amortissements :	40 629 €
- Le gaz :	22 000 €

Le budget est équilibré par les redevances facturées aux usagers pour un montant HT de 189 890 € en augmentation de 0.57 % par rapport au budget primitif 2017 et par l'amortissement des subventions pour 14 702 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 janvier 2018

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 janvier 2018,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ VALIDE le budget primitif 2018 du budget annexe de la Chaufferie et du réseau de chaleur.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU